

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juin 2024

* * *

L'an deux mil vingt quatre, le onze juin à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2024

Présents : Mmes Stéphanie CHARRON - Carole LANDRY - MM. Maxime ROUSSEL – Didier BRAULT - Patrick PILON - Jacques ROBERT - Laurent DELORT - Joachim SALVAN - Nicolas LE GUILLARD - Mmes Catherine LOBO - Virginie MARTIN - Aline POUGET - Laurence TRÉMEAU - M. Lionel DUPLAIX – Mme Brigitte GARNIER – M. Pascal ANDRÉAZZA .

Absents excusés : Mme Marie-Anne LINGARD (pouvoir à D. BRAULT) – M. Adama MAR (pouvoir à M. Roussel)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHARRON

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Excusés : 2

Votants : 19

ORDRE DU JOUR

- 1) Projet de parc photovoltaïque de La Ferté-Saint-Aubin (document joint)
- 2) Ressources humaines
- 3) ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) :
- 4) Stages été
- 5) Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCPS
- 6) Organisation des élections législatives pour les scrutins des 30 juin et 1^{er} juillet
- 7) Questions diverses :

Fête de la musique mercredi 21 juin

Calendrier des fêtes mercredi 26 juin

Boum CMJ jeudi 27 juin

Kermesse de l'école vendredi 28 juin

Fête Nationale 14 juillet

Evolution d'art dimanche 25 août

Forum des associations le 7 septembre

* * * * *

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 22 avril 2024.

2024/35 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du conseil a réceptionné le dossier de consultation portant sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque chez THALES. Il présente l'avis rendu par le conseil communautaire de la CCPS en date du 14 mai 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 22 VOIX pour et 2 VOIX contre (Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY),

EMET un avis défavorable au projet de la société EDF Renouvelables, à moins d'adapter le projet en :

- Diminuant significativement l'ampleur du projet,
 - S'assurant de l'absence de consommation d'espace au titre de la loi ZAN,
 - Respectant les espaces boisés et la qualité paysagère et écologique du site,
 - S'assurant de l'invisibilité complète et immédiate des installations depuis l'espace public.
- Ces conditions sont cumulatives.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle les contraintes de la loi Zéro Artificialisation Nette et la loi Climat et résilience ; il précise qu'un doute subsiste concernant la consommation foncière lors de la construction de ce type de structure. Des

réponses restent en attente à ce sujet car cela pourrait fortement impacter le droit à construire pour les 7 communes de la CCPS dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur Duplais souligne que ce dossier a été déposé trois jours avant la fin du délai d'un an après la promulgation de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables"

Monsieur Andréazza s'interroge si les zones agricoles non exploitées en Sologne ne seraient pas plus appropriées que ces parcelles boisées.

Messieurs Brault et Salvan regrettent que ce projet puisse être consommateur de notre surface constructible mais insistent sur la nécessité du développement des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

EMET un avis défavorable au projet de la société EDF Renouvelables, à moins d'adapter le projet notamment en :

- *Respectant les espaces boisés et la qualité paysagère et écologique du site,*
- *S'assurant de l'invisibilité complète et immédiate des installations depuis l'espace public,*
- *S'assurant de l'absence de consommation d'espace au titre de loi ZAN.*

2024/37 - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
2. La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2024/38 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander au titre de l'exercice 2024 un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un niveleur nécessaire à l'entretien des chemins

Investissements	RECETTES
Matériel 30 650.00 € HT	Fonds concours CCPS 15 325.00 €
	Autofinancement HT 15 325.00 €
TOTAL 30 650.00 € HT	TOTAL 30 650.00 €

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

ANIMATIONS ETE

Madame Charron indique au conseil que les trois stages (golf, équitation et Ciran) organisés au mois de juillet sont complets et donne connaissance de l'état des inscriptions au centre de loisirs de juillet.

Elle rend compte des actions menées avec le Conseil Municipal Jeunes : récolte des fruits du potager mis en place à l'école, préparation de la boum du 27 juin, organisation de jeux intergénérationnels le 29 juin, les olympiades prévues le 15 juin étant annulées par manque de participation.

La kermesse de fin d'année du Groupe scolaire se déroulera le 28 juin.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Suite au décret du 9 juin fixant les élections législatives les 30 juin et 7 juillet, les bureaux de vote seront transférés à la salle des Fêtes, rue d'Orléans, la "salle Chantaloup", route d'Ardon, étant louée ces deux week-ends pour des mariages.

Les panneaux électoraux seront donc positionnés sur les parkings de la salle Chantaloup et de la salle des Fêtes. La communication du transfert de bureau sera faite par affichage sur les différents supports et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, il est précisé que toute nouvelle inscription sur la liste électorale après le 8 juin ne sera pas prise en compte pour les élections législatives 2024 (30 juin 2024 et 7 juillet 2024).

Questions diverses

Madame Aline Pouget, conseillère municipale déléguée, fait part :

- du programme de la fête de la musique le vendredi 21 juin, cour du Relais Lyre et Lire puis sur la place de l'Eglise.
- de la préparation de la fête nationale : pique-nique et bal le 13 juillet, cérémonie le 14 juillet
- de la manifestation Evolution d'Art le dimanche 25 août
- du forum des associations le samedi 7 septembre.

La séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire de séance

Le Maire

S.Charron

H. Nieuviarts